



Le 16 avril 2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction de l'éducation

Fax : 01 46 86 26 44

Réf :

Dossier suivi par Chloé Mély - Dumortier

Tél : 01 45 60 18 71

cmely-dumortier@ville-chevilly-larue.fr

Direction Académique des Services de
l'Education Nationale

Madame Guylène MOUQUET- BURTIN,
DASEN

68 Avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL

OBJET : Carte scolaire 2020.

Madame la Directrice Académique,

Tout d'abord, j'espère que vous et vos équipes allez au mieux en cette période difficile.

J'ai pris connaissance des mesures envisagées pour la prochaine rentrée scolaire.

Je souhaite vous faire part de ma plus grande inquiétude quant aux incidences de cette période de confinement pour les élèves tant sur le plan scolaire que sur le plan social.

S'il est impossible de mesurer précisément tous ces effets pour le moment, il est cependant inévitable que des inégalités se soient creusées entre les élèves notamment dans les quartiers dont les écoles sont classées en REP.

Dans ce contexte, il me paraît complexe que des mesures fermes voir mêmes conditionnelles soient envisagées lors des instances du mois d'avril prochain et d'autant plus pour ces mêmes établissements REP.

Un nécessaire travail d'évaluation sur l'impact de ce confinement pour les élèves est à prendre en compte.

C'est pourquoi, je sollicite que vous étudiez le report au mois de septembre prochain des arbitrages en faveur de fermetures de classe afin que les décisions prises soient en adéquation avec les besoins des élèves au sortir de cette crise sanitaire.

Les décisions qui sont d'ores et déjà envisagées pour les écoles chevillaises se concentrent sur les seules écoles classées REP.

Le service municipal de l'enseignement a mis en place une organisation pour pallier l'absence de rendez vous physiques pour les inscriptions scolaires. Pour autant une quinzaine de jours ont été nécessaires pour adapter le service. Ainsi, le nombre d'inscriptions enregistrées à ce jour n'est pas comparable aux autres années compte tenu de ces deux semaines de retard.

Seuls 45 % des élèves attendus en petite section de maternelle sont d'ores et déjà inscrits.

Je vous confirme que les 59 logements (dont 39 logements type T3 et T4) situés au 3 rue de Provence (secteur REP au niveau de la sectorisation scolaire) ont bien été livrés. Les familles ont pu emménager durant les quinze derniers jours de mars. Nous enregistrons seulement maintenant les inscriptions des élèves concernés.

C'est pourquoi je sollicite que les chiffres, étudiés lors de vos prochaines instances, soient pris en compte avec la plus grande prudence.

Concernant les écoles élémentaires Paul Bert, les mesures envisagées auront pour effet de faire passer de 23,42 à 26,36 élèves par classe (soit 54 élèves de plus). La moyenne passerait au dessus du ratio de 25 élèves par classe fixé pour les établissements classés REP.

Enfin, il était envisagé de dédoubler les grandes sections des écoles REP. Compte tenu des deux fermetures envisagées à Paul Bert et S. Allende maternelle cette mesure semble remise en cause pour la prochaine rentrée scolaire. Concernant l'ensemble des mesures annoncées par la circulaire lors de rentrée 2019, je vous remercie de m'indiquer le calendrier envisagé pour leur mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention et je reste disponible ainsi que Mme Lamraoui-Boudon, Maire adjointe à l'Education, pour en échanger lors d'un rendez vous.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Académique, à l'assurance de mes salutations distinguées.

La Maire de Chevilly-Larue
Stéphanie DAUMIN

